

Commune de Selommès

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 MARS 2026



Nombre de membres en exercice : 12
Date de la convocation : 24 février 2026

Le dix mars deux mil vingt-six, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Selommès se sont réunis en salle de conseil de la Mairie, sous la présidence de Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT, Maire.

Étaient présents :

Mesdames Isabelle BRILLARD, Aurore COLLONNIER, Claire FOUCHER-MAUPETIT, et Nathalie TONDEREAU
Messieurs Philippe BELLANGER, Joseph LIMOUZIN, Maurice BODIN, Julien BOUTARD, Pierre COLLONNIER, Jean-François LHOMMEAU, Cyril GOMAS.

Absents excusés :

Monsieur Mickaël SAILLARD donne pouvoir à Monsieur Jean-François LHOMMEAU.

Elle procède à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est rempli.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 5 février 2026
3. Fongibilité des crédits
4. Durée d'amortissement des subventions imputées au compte 204
5. Budget communal :
 - a. Compte financier unique 2025
 - b. Affectation des résultats
 - c. Vote des subventions aux associations
 - d. Vote budget primitif 2026
6. Budget annexe : photovoltaïque
 - a. Compte financier unique 2025
 - b. Affectation des résultats
 - c. Vote budget 2026
7. Budget annexe : lotissement des vignes
 - a. Compte financier unique 2025
 - b. Affectation des résultats
 - c. Vote budget 2026
8. Recrutement d'un agent saisonnier pour les espaces verts
9. Agenda

- 5 ans pour les subventions qui financent des biens mobiliers, du matériel ou des études,
- 15 ans pour les subventions qui financent des biens immobiliers ou des installations,
- 30 ans pour les subventions qui financent des projets d'infrastructures d'intérêt national.

Le bien concerné est le 2019-04-2041582 travaux en cours non amortissable effacement électrique centre bourg, la somme à amortir est de 54 885,44 €

Madame le Maire propose d'amortir sur une durée de 15 ans à hauteur de 3 659,03 € (54 885,44 € /15)

Vote (12 votants) : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0
Le conseil municipal a donc approuvé à l'unanimité

5. Budget principal de la commune

Comme étudié lors de la commission des finances du 4 mars 2026, les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement ont été présentées. Il est proposé d'approuver le compte financier unique (CFU) et de voter l'affectation des résultats ainsi que le budget 2026 selon les documents élaborés en commission.

Depuis la commission des finances, de légers ajustements ont été effectués.

Madame le Maire rappelle que le grand livre est à disposition de tous les membres du conseil municipal et des contribuables.

Les documents récapitulant toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement ont été distribués et travaillés le 4 mars dernier.

a. Approbation du compte financier unique 2025

Après avoir présenté le compte financier unique aux membres du Conseil, Madame le Maire se retire et le Conseil vote l'approbation du compte financier unique de l'année 2025, sous la présidence de Monsieur Philippe BELLANGER, 1^{er} adjoint :

	RECETTES En €	DÉPENSES	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	RÉSULTAT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	RÉSULTAT DES EXERCICES CUMULÉS
FONCTIONNEMENT	960 290,80 (1 300 395,27 - 340 104,47)	842 404,72	117 886,08	340 104,47	457 990,55
INVESTISSEMENT	937 705,99	526 021,14 (1 007 336,43 - 481 315,29)	+411 684,85	- 481 315,29	- 69 630,44

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le compte financier unique de l'exercice 2025.
- CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal de Vendôme.
- CHARGE Madame le Maire de transmettre la présente délibération à la Préfecture de Blois ainsi qu'à Monsieur le Receveur Municipal de Vendôme.

Vote (11 votants) : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0
Le conseil municipal a donc approuvé à l'unanimité

b. Affectation des résultats 2025

Madame le Maire propose d'affecter les résultats 2025 de la manière suivante :

CA 2025	Total recettes de fonctionnement	960 290,80
CA 2025	- Total dépenses de fonctionnement	842 404,72
	= Excédent de fonctionnement de l'exercice	117 886,08

RF 002	+ Excédent de fonctionnement cumulé antérieur	340 104,47
	= Excédent de fonctionnement cumulé de clôture	457 990,55

=> Section de fonctionnement, excédent cumulé à affecter	457 990,55
--	------------

CA 2025	Total recettes d'investissement	937 705,99
CA 2025	- Total dépenses d'investissement	1 007 336,43
	Résultat de l'exercice	-69 630,44

DI 001	- Résultat d'investissement cumulé antérieur	- 481 315,29
	= Résultat cumulé de clôture	- 69 630,44

Restes à réaliser en recettes	156 547,27
- restes à réaliser en dépenses	16 483,05
= solde des restes à réaliser	140 064,22

Affectation du résultat excédentaire de fonctionnement
comme suit :

RI 1068	A la ligne 1068 excédent de fonctionnement capitalisé	0
RF 002	A la ligne R002 Résultat de fonctionnement reporté	457 990,55

Vote (12 votants) : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0
Le conseil municipal a donc approuvé à l'unanimité

c. Vote des subventions aux associations

Madame le Maire présente le tableau des subventions aux membres du conseil municipal joint à ce compte-rendu.

Afin de transmettre aux services du trésor Public, les subventions aux associations, Madame le Maire propose de verser la même participation aux différentes associations qu'en 2025 selon le tableau joint.

Vote (12 votants) : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0
Le conseil municipal a donc approuvé à l'unanimité

Monsieur Julien BOUTARD demande s'il ne serait pas possible que la commune encaisse les règlements des festivités du 14 juillet via une régie de recettes comme cela est fait pour le marché de Noël.
Madame le Maire rappelle que la majorité des règlements se font par chèque ce qui entraînerait une charge de travail plus importante.

Malgré tout, elle convient que le sujet est à étudier avec la nouvelle équipe municipale.

d. Vote du budget primitif 2026

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT, Maire, après avoir approuvé le compte financier unique 2025, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2,

- Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (article 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982),

- Considérant que la date limite du vote du budget est fixée au 30 avril 2026

Madame le Maire expose le contenu du budget de l'exercice 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte le budget primitif de l'exercice 2026 et arrêté comme suit :

- ✓ **Section de fonctionnement : Dépenses = Recettes 1 294 152,55 €**
- ✓ **Section d'investissement : Dépenses = Recettes 639 276,69 €**

Vote (12 votants) : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0
Le conseil municipal a donc approuvé à l'unanimité

6. Budget annexe : photovoltaïque

a. Approbation du compte financier unique 2025

Après avoir présenté le compte administratif aux membres du Conseil, Madame le Maire se retire et le Conseil vote l'approbation du compte administratif de l'année 2025, sous la présidence de Monsieur BELLANGER, 1^{er} adjoint :

	RECETTES	DÉPENSES	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	RÉSULTAT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	RÉSULTAT DES EXERCICES CUMULÉS
FONCTIONNEMENT	53 763.35	10 480.42	43 282.93	35 168.48	78 451.41
INVESTISSEMENT	7 461.39	7 753.13	- 291.74	- 7 461.39	- 7 753.13

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- doit approuver le compte financier unique de l'exercice 2025.
- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal de Vendôme.
- charge Madame le Maire de transmettre la présente délibération à la Préfecture de Blois ainsi qu'à Monsieur le Receveur Municipal de Vendôme.

Vote (11 votants) : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0
Le conseil municipal a donc approuvé à l'unanimité

c. Affectation des résultats 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT, Maire, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, constatant que le compte administratif présente :

✓ un résultat de fonctionnement de l'exercice de : 43 282,93 €
un résultat de fonctionnement antérieur cumulé de : 35 168,48 €
d'où un résultat de fonctionnement de clôture de : 78 451,41 €

✓ un résultat d'investissement de l'exercice de : - 291,74 €
un résultat d'investissement antérieur cumulé de : - 7 461,39 €
d'où un résultat d'investissement cumulé de : - 7 753,13 €

doit décider, d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire comme suit :

à titre obligatoire au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement : 7 753,13 €

Le solde disponible est affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 70 698,28 €

Vote (12 votants) : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0
Le conseil municipal a donc approuvé à l'unanimité

d. Vote du budget primitif 2026

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT, Maire, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2,

- Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (article 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982),

- Considérant que la date limite du vote du budget est fixée au 15 avril 2026,

Madame le Maire expose le contenu du budget de l'exercice 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, doit adopter le budget primitif de l'exercice 2026 arrêté comme suit :

- ✓ Section de fonctionnement : Dépenses = Recettes 80 698,28 €
- ✓ Section d'investissement : Dépenses = Recettes 35 809,41 €

Vote (12 votants) : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0
Le conseil municipal a donc approuvé à l'unanimité

Monsieur Joseph LIMOUZIN précise qu'il a été budgétée la somme de 20 000 euros pour le remplacement de quelques panneaux photovoltaïque.

Un technicien devrait passer dans les prochains pour prendre des mesures sur le niveau de production de chaque panneau. Madame Nathalie TONDREAU quant à elle précise que qu'il n'est plus aussi intéressant de revendre la production à EDF et qu'il est préférable d'acquérir des panneaux photovoltaïques à batterie pour une autoconsommation.

Monsieur Philippe BELLANGER ne voit pas l'intérêt de faire de l'autoconsommation pour le hangar communal. Il est demandé à Madame le Maire de regarder dans le contrat la durée de celui-ci. Le dossier sera donc à étudier de près afin d'évaluer la pertinence de ce remplacement.

7. Budget annexe : Lotissement des Vignes

a. Approbation du compte financier unique 2025

Après avoir présenté le compte administratif aux membres du Conseil, Madame le Maire se retire et le Conseil vote l'approbation du compte administratif de l'année 2025, sous la présidence de Monsieur BELLANGER, 1^{er} adjoint :

	RECETTES	DÉPENSES	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	RÉSULTAT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	RÉSULTAT DES EXERCICES CUMULÉS
FONCTIONNEMENT	8 833,88	8 833,88	0	0	0
INVESTISSEMENT	8 833,88	8 833,88	0	0	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- doit approuver le compte financier unique de l'exercice 2025.
- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal de Vendôme.
- charge Madame le Maire de transmettre la présente délibération à la Préfecture de Blois ainsi qu'à Monsieur le Receveur Municipal de Vendôme.

Vote (11 votants) : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0
Le conseil municipal a donc approuvé à l'unanimité

c. Affectation des résultats 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT, Maire, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, constatant que le compte administratif présente :

✓ un résultat de fonctionnement de l'exercice de : 0 €
un résultat de fonctionnement antérieur cumulé de : 0 €
d'où un résultat de fonctionnement de clôture de : 0 €

✓ un résultat d'investissement de l'exercice de : 0 €
un résultat d'investissement antérieur cumulé de : 0 €
d'où un résultat d'investissement cumulé de : 0 €

Vote (12 votants) : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0
Le conseil municipal a donc approuvé à l'unanimité

d. Vote du budget primitif 2026

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT, Maire, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2,

- Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (article 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982),

- Considérant que la date limite du vote du budget est fixée au 15 avril 2026,

Madame le Maire expose le contenu du budget de l'exercice 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, doit adopter le budget primitif de l'exercice 2026 arrêté comme suit :

✓ Section de fonctionnement : Dépenses = Recettes 107 633,88 €
✓ Section d'investissement : Dépenses = Recettes 107 633,88 €

Vote (12 votants) : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0
Le conseil municipal a donc approuvé à l'unanimité

8. Recrutement d'un agent saisonnier pour les espaces verts et autres

Madame la Maire rappelle aux membres du conseil municipal que lors de la dernière réunion il avait été convenu d'affecter un des agents du service technique à la restauration de deux logements locatifs en contre partie il était convenu de procéder au recrutement d'un agent technique en renfort pour l'agent en charge des espaces verts.

Madame le Maire demande donc de pouvoir procéder à la déclaration et à la vacance d'emploi pour rechercher un agent qui sera en charge de l'entretien des espaces verts et autres en contrat à durée déterminée du mois d'avril à septembre au 1er échelon à temps complet.

Vote (12 votants) : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil municipal a donc approuvé à l'unanimité

9. Agenda

- ✓ Vendredi 13 mars 2026 après midi : Visite du bureau de vote par les enfants des écoles de Selommès
- ✓ Dimanche 15 mars 2026 : Élections municipales 1^{er} tour - Bureau de vote ouvert de 8 à 18h
- ✓ Vendredi 20 mars 2026 à 20h : Installation du conseil municipal
- ✓ Samedi 21 mars 2026 : Audition de musique
- ✓ Dimanche 22 mars 2026 : Marché
- ✓ Dimanche 29 mars 2026 : Loto du club des séniors

10. Questions diverses

- ✓ Un vide maison a eu lieu Rue du bout des haies dans la maison de Janine RICHARD ancienne secrétaire de mairie de Selommès. La famille a offert au musée de la commune, un livre de Michel DEVILLE réalisateur en 1999 du film tourné à la mairie de Selommès « La maladie de Sachs » ainsi que le script du film. Un courrier de remerciement va être adressé au fils de Janine RICHARD.
- ✓ Le bureau de vote pour les élections municipales des 15 et 22 mars sera installé mercredi par les agents communaux
- ✓ Au dernier conseil des écoles, il a été rappelé que l'inspectrice conseille de faire visite le bureau de vote par les enfants des écoles. Monsieur David AUPIAIS directeur, va le faire.
- ✓ Le planning de tenue des bureaux de vote est de nouveau distribué aux conseillers municipaux, il est le suivant :

	Si problème appeler au 06.30.16.25.07 - Présidente de bureau : Claire Foucher-Maupetit	En astreinte (ne pas être présent mais être disponible si absence)
7h45 – 11h00 Ouverture du bureau 8h00	Claire Foucher-Maupetit – Cyril Gomas – Aurore Collonnier	Maurice Bodin
11h00 – 14h30	Joseph Limouzin – Nathalie Tondereau – Mickaël Saillard	Claire Foucher-Maupetit
14h30 – 18h00	Isabelle Brillard – Julien Boutard – Pierre Collonnier	Jean-François Lhommeau
Dépouillement à 18h00	Responsable des enveloppes : Joseph Limouzin Comptage et ouverture des enveloppes : Mickaël Saillard – Pierre Collonnier - Julien Boutard – Lecture des bulletins : Claire Foucher-Maupetit Vérificateur de la lecture des bulletins : Maurice Bodin Scruteurs : Isabelle Brillard – Philippe Bellanger - Jean-François Lhommeau	

La séance est levée à 21 h 56